

DECRET N° 2007-573 DU 28 DECEMBRE 2007

Accordant la nationalité béninoise à
Monsieur Hassan ATTYE.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 octobre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n° 2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Vu** la requête de Monsieur Hassan ATTYE et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 novembre 2007 ;

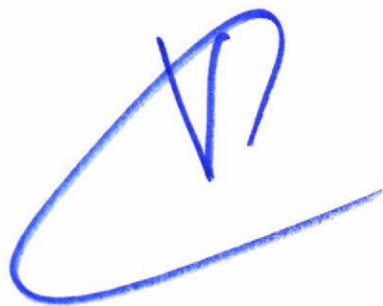
DECRETE :

Article 1^{er} : La nationalité béninoise est accordée à Monsieur Hassan ATTYE né le 21 novembre 1963 à Diourbel (Sénégal), fils de Mohamed ATTYE et de Naïfè ATTYE.

Article 2 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur et le Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire sont chargés de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

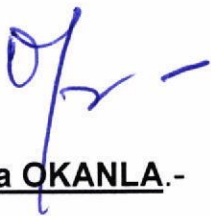
Fait à Cotonou, le 28 décembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



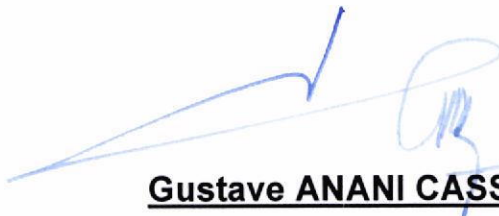
Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,



Moussa OKANLA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Gustave ANANI CASSA

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,



Félix Tissou HESSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4 MDGLAAT 4 AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE LIBAN/BENIN 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.